

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.05.31

Présents	27
Pouvoirs	4
Absents Excusés	2

OBJET :
SUPPRESSION DE
POSTES
PERMANENTS AU
REGISTRE DES
EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 14 novembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Jean-François CAIRE à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierre MARROC, Patricia COTTI.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

L'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 septembre 2023, il est proposé au Conseil Municipal de supprimer, à compter du 1^{er} décembre 2023, les grades relatifs :

- à un ancien poste suite à un avancement de grade,
- à des postes d'agent ayant bénéficié d'une mobilité interne et d'agents partis à la retraite.

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20231120-23_05_31-DE

EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LOW



[Signature]

Le tableau ci-dessous résume ces suppressions de postes permanents.

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20231120-23_05_31-DE

SUPPRESSIONS DE POSTES A COMPTER DU 01/12/2023							
Catégorie	Filière	Grade d'origine	Date de création	Service	Temps de travail	Motifs Observations	Numéro
C	Administrative	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	27/03/2017	Police Municipale	Complet	Retraite	1
C	Administrative	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	27/03/2017	Courrier	Complet	Retraite	2
C	Administrative	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	26/02/2018	Scolaire	Complet	Retraite	3
C	Technique	Agent de Maîtrise	26/02/2018	Scolaire	Complet	Retraite	4
C	Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	22/03/2021	Scolaire	Complet	Mobilité interne	5
C	Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	25/04/2022	Scolaire	Complet	Retraite	6
C	Technique	Adjoint Technique	15/07/2015	Sports et Vie Associative	Complet	Ancien grade suite avancement	7

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer, lors de la séance, sur ces suppressions de postes permanents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'Avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 13 septembre 2023
et le 17 novembre 2023,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE les suppressions de postes permanents présentées ci-dessus à compter du 1^{er} décembre 2023.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :



Richard MALLIÉ,
Maire.